

## **DINF- SERVICE IMMOBILIER. PATRIMOINE ET LOGISTIQUE**

Conférence - débat du 15 février 2007

### **Recensement architectural et installations de capteurs solaires sur des bâtiments à valeur historique**

#### **Introduction**

M.Yves Golay ouvre la séance en rappelant la première conférence - débat de novembre 2004 qui avait mis en évidence les enjeux des relations qui lient le thème du développement durable à la protection du patrimoine.

Mme von Büren commence ainsi la présentation en rappelant ce qui touche à la notion de patrimoine et ce qui a conduit à l'établissement des recensements architecturaux au plan cantonal et fédéral; Mme Antipas enchaînera sur l'intéressante question que pose, ces dernières années, l'installation croissante de capteurs solaires sur des édifices à valeur historique.

#### **Exposé de Mme Von Büren**

Les préoccupations liées au patrimoine sont très anciennes et la notion même de patrimoine est un concept en évolution constante. Si, jusqu'à la dernière guerre mondiale, l'on portait sur le patrimoine un regard limité aux seuls objets monuments historiques, l'évolution récente de notre société démontre un intérêt diversifié et croissant pour l'élargissement de la notion de patrimoine.

Ce dernier est aujourd'hui composé d'immeubles recouvrant des domaines aussi variés que les tissus urbains, les voies historiques, les interventions paysagères et forestières, bref toute la multiplicité des traces humaines agissant sur le territoire.

A l'image d'une société de plus en plus complexe, le patrimoine reflète ainsi les mutations qui sont intervenues depuis la révolution industrielle dans nos sociétés occidentales. L'importance de cette évolution a induit une vigilance salutaire pour la sauvegarde du patrimoine bâti face au rythme effréné des nouvelles constructions qui parfois ont suivi des actions de destructions massives.

La prise de conscience de cette rapide évolution a ouvert de nouveaux champs de sauvegarde relatifs, par exemple, à l'architecture industrielle, artisanale, rurale, scolaire, hospitalière, sociale, etc... Dès les années 1970, la notion de patrimoine s'est ainsi fortement démocratisée et sa diversité prise en charge par la constitution d'inventaires spécifiques et thématiques: ceux au plan fédéral relatifs aux paysages, aux voies historiques ou encore aux sites bâtis ISOS; sous l'égide d'ICOMOS celui sur les jardins.

Dans l'objectif encore d'approfondir la connaissance de certains secteurs spécifiques du patrimoine, des recensements transversaux ont été établis; par exemple, pour tout le canton de Vaud, ceux concernant les cures vaudoises, les chalets d'alpage, les écoles de la scolarité obligatoire, les lieux de culte de l'église libre, etc..

Au plan vaudois, canton précurseur ayant déjà en 1898 mis en place la première loi en Suisse sur la protection du patrimoine, le recensement général effectué de 1974 à 1998 a inventorié 78 000 objets et établi 18 000 mesures de protection, ceci en conformité de la LPNS du 10 décembre 1969 (loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites). Depuis 1998, ce recensement fait l'objet de révisions régulières (environ 2 500 fiches par année), dans le but de tenir à jour les données des bâtiments protégés et de les compléter par l'ajout d'objets qui n'avaient pas retenu l'attention.

La pratique du recensement architectural s'effectue par étapes et selon la logique suivante :

- 1° la définition du périmètre à recenser,
- 2° le travail d'analyse et le recueil d'informations sur le terrain,
- 3° le travail d'archives aux ACV,
- 4° l'évaluation en coordination et en accord avec les responsables politiques locaux.

Le dossier de recensement ainsi constitué comprend, commune par commune, des fiches et des plans de recensement accompagnés de leur documentation photographique.

Pour ce qui se rapporte à l'évaluation des bâtiments, auxquels seront affectés une notation allant de 1 (objets d'importance nationale) à 7 (constructions parasites et gênantes)<sup>\*\*\*</sup>, les critères suivants sont pris en compte lors d'une évaluation :

- la qualité architecturale et urbanistique : (par exemple la situation de l'objet, la qualité du dessin des façades, l'équilibre de la composition, la qualité des matériaux et leur mise en œuvre, la richesse et le type de décors, etc..).
- la qualité historique: (modèle architectural ou au contraire exemple authentique d'une typologie qui se raréfie, résidence ou œuvre de personnalités, etc...).
- la signification de l'objet : (par exemple son importance symbolique, le rôle et la place qu'il occupe dans l'identité du lieu, etc...).

Voir : \*\*\* "Recensement architectural du canton de Vaud".

Auteur : Christine Von Büren, 01/05/2002/ 2<sup>ème</sup> édition.

### **Exposé de Mme Antipas**

L'adaptation du patrimoine historique à l'évolution des besoins des activités humaines est une question récurrente et souvent délicate lorsqu'il s'agit d'intégrer des éléments modernes sur des monuments anciens.

La crise énergétique que traverse notre société a vu ces dernières années des demandes croissantes concernant l'installation de capteurs solaires sur les bâtiments.

Ainsi la nécessité d'évaluer l'impact sur le patrimoine d'installations de capteurs solaires risquant de se généraliser ces prochaines années a conduit à la mise en place d'un groupe de travail intitulé "Groupe d'appui sur l'intégration des capteurs solaires et la préservation des sites construits".

Ce groupe de travail, formé de spécialistes du domaine énergétique, du patrimoine et de représentants de la société civile, a pour but de procéder à l'analyse des demandes de permis d'installations solaires. Le groupe d'appui s'est réuni à 10 reprises en 2006. Ce sont 22 demandes qui ont été analysées, dont 13 ont fait l'objet de demandes de correctifs d'emplacement.

Le groupe a principalement comme fonction de:

- vérifier l'adéquation du système proposé avec le besoins de l'utilisateur,
- discuter l'implantation des capteurs au niveau de l'impact sur le paysage et les alentours,
- discuter l'implantation des capteurs au niveau de l'architecture du bâtiment,
- proposer, si besoin, des variantes en cherchant à harmoniser les différents aspects énoncés plus haut ainsi que les coûts induits.

S'il est aussi attribué à ce groupe un rôle de conseil lors de phases d'études d'installations, il lui est également attribué un rôle de prospective sur des problématiques élargies, celle de l'étude par exemple pratiquée sur le village d'Yvorne destinée à évaluer l'impact d'installations solaires généralisées à l'échelle globale d'un village, pour l'heure, très bien préservé et fort homogène.

Pour l'avenir, le groupe d'appui souhaite poursuivre son travail sous la forme d'une commission consultative selon les objectifs suivants:

1. Conseiller les communes et les maîtres de l'ouvrage sur le choix et l'implantation de systèmes de capteurs solaires, plus largement encore sur l'application de mesures d'économie d'énergie ayant une incidence sur le patrimoine et/ou les sites protégés
2. Constituer et gérer une base de données d'exemples réalisés et de documents à mettre à disposition des communes ou des personnes intéressées
3. Élaborer des principes et des recommandations à l'usage tant des privés, des communes ou des mandataires techniques.

## **Discussion**

**Q:** Hormis les capteurs solaires, existe-t-il d'autres éléments contemporains qui posent problème dans leur intégration à des édifices historiques ?

**R:** Oui, les antennes de téléphonie mobile ou autres antennes de captages posent également des difficultés d'intégration. Cependant, l'installation des antennes de téléphonie mobile sont soumises à une législation.

**Q:** Le groupe d'appui peut-il servir de médiateur lorsque des problèmes d'intégration sont posés ?

**R:** Le groupe d'appui n'est pas un organe de médiation. Cependant, les conseils qu'il dispense et les solutions qu'il peut proposer représentent une forme d'aide très utile à la résolution des conflits qui peuvent survenir dans le traitement des dossiers.

**Q:** Les inventaires ISOS peuvent-ils représenter une aide pour l'intégration de projets contemporains ?

**R:** La qualité des projets contemporains s'inscrivant dans un tissu urbain historique dépend surtout de la capacité des mandataires architectes à élaborer des propositions intéressantes. Ainsi, les inventaires ISOS doivent être compris par les architectes comme un apport à la réflexion et comme des données scientifiques utiles à la lecture et à la compréhension du lieu dans lequel un projet contemporain veut s'inscrire. L'on peut citer pour exemple un projet très réussi à Cully, il s'agit de la salle communale au cœur du bourg historique, dessiné par l'architecte Rodolphe Luscher.

**Q:** Quel est le degré de connaissance des inventaires ISOS par la population ?

**R:** Pris en charge et financés par la confédération, les inventaires ISOS sont des outils performants mais cependant peu connus. Il manque au plan cantonal les ressources humaines qui pourraient, par exemple au sein du SIPAL/MS, tenir des conférences régionales destinées à sensibiliser la population et les autorités politiques sur les valeurs urbaines et paysagères des inventaires ISOS.

## **Perspectives**

La forte consommation d'énergie nécessitée par le domaine de l'immobilier reste une préoccupation constante démontrée par les multiples efforts déployés par les collectivités publiques ces dernières en vue de limiter au maximum les consommations. La prise de conscience de la sauvegarde du parc immobilier à valeur historique dans nos sociétés occidentales implique que des réflexions à court et à moyen terme soient engagées pour trouver l'état d'équilibre entre les besoins d'économies d'énergie et le respect des valeurs patrimoniales. De plus, l'importance quantitative du parc immobilier réalisé au XXème siècle (en particulier les objets portés à l'inventaire et formant ainsi l'antichambre des futurs monuments historiques) nécessite également des solutions inventives lors de travaux de rénovation. Le SIPAL, par la diversité de ses Divisions et de ses champs de compétences est particulièrement approprié pour développer les synergies nécessaires à la résolution de ces problèmes complexes.

